

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mil vingt deux le premier du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 25 novembre 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MM COLBORATI et VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. MAZEAUD Georges

Délibération N° 060-2022

**DESIGNATION D'UN
REFERENT SECURITE
ROUTIERE**

M. Le maire informe le conseil municipal que suite à des échanges avec les services de la préfecture et à la journée de sécurité routière du 13 10 2022, il convient de procéder à la désignation d'un référent sécurité routière pour la commune.

Il propose de confier ce rôle à M. Jean-Luc CHAMBRAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Désigne M. CHAMBRAS Jean-Luc référent sécurité routière
- Charge M. le maire de mettre en œuvre cette décision

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**